

VOUS ÊTES ICI : ACCUEIL > RECHERCHE > MANIFESTATIONS ET COLLOQUES > **RENCONTRES DU DROIT PRIVÉ**

Les rencontres du droit privé « Coutumes et droit écrit en Afrique Noire aujourd'hui : inversion de suprématie ? »
conférence de l'IDP par Pierre-Etienne KENFACK

LE 14 FÉVRIER 2018

10 heures
Arsenal
Salle des thèses

La question des rapports entre les coutumes et les droits écrits en Afrique noire s'est posée dès que les puissances coloniales ont introduit leur droit dans cet espace.

A cette époque elle était réglée par une volonté de faire prévaloir les droits écrits sur les coutumes, notamment par l'organisation d'une cohabitation des deux droits en dénigrant les coutumes pour mieux faire apparaître les mérites des droits écrits.

Cette volonté s'est poursuivie après les indépendances avec l'adoption par les Etats des solutions de cohabitation visant à terme la disparition des coutumes. Simplement, elle s'est heurtée, et se heurte encore à une résistance discrète mais omniprésente des coutumes, avec parfois des situations claires d'application des solutions coutumières au détriment des règles écrites. Peut-on sur la base de cette observation parler d'inversion de hiérarchie ? Les coutumes seraient-elles en réalité le droit réel à codifier et les droits écrits d'application exceptionnelle en Afrique noire ?

Au-delà d'un simple bilan, cette conférence interroge l'état actuel des rapports entre les droits écrits et les coutumes dans les Etats d'Afrique noire, avec pour ambition d'en tirer des enseignements en termes de processus de production des normes ayant des chances de s'appliquer effectivement dans un espace juridique donné.

I n t e r v e n a n t :

■ Monsieur Pierre-Etienne KENFACK
P r o f e s s e u r
Université Yaoundé 2, Cameroun

Professeur à l'Université de Yaoundé 2, Pierre Etienne Kenfack a fait ses études à l'Université de Yaoundé 2 où il a obtenu un doctorat de troisième cycle, avant de s'inscrire à l'Université Toulouse 1 pour la préparation d'une thèse de doctorat, finalement soutenue à l'Université Paris 1 (Panthéon Sorbonne).

Reçu major à la section droit privé du concours d'agrégation CAMES de 2011, il enseigne à l'Université Yaoundé 2 la théorie du droit, le droit international privé, le droit foncier et le droit OHADA. Ses champs privilégiés de recherches sont : les sources du droit, le droit foncier et le droit des ressources naturelles.

Il est Professeur invité à l'Université Paris 1 (Panthéon Sorbonne), à l'Université de Caen (Basse Normandie) et dans plusieurs Universités Africaines.